

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 21 Janvier.

Le maréchal ministre secrétaire d'Etat de la guerre vient d'adresser aux commandants des corps d'armée, des divisions et subdivisions territoriales, ainsi qu'aux préfets, intendants, sous-intendants, &c., une circulaire qui a pour objet de faire disparaître de l'effectif de l'armée les non-valeurs qui y figurent. Voici les principales dispositions de cette circulaire :

« Seront rayés des contrôles de leurs corps et inscrits sur ceux de la réserve :

1° Les militaires qui ont été maintenus en congé temporaire renouvelable au moment de la guerre d'Italie, comme mariés ou appartenant à des services publics. (Circulaires ministérielles des 21, 28 et 29 avril 1859).

2° Les hommes libérables en 1860 qui sont actuellement en congé à un titre quelconque.

Quant aux militaires de toutes classes qui ont obtenu des congés de six mois, en exécution des circulaires des 22 août et 9 septembre derniers, la commission spéciale instituée dans chaque département, par l'instruction du 3 mai 1844, sera chargée d'examiner la situation réelle de chacun d'eux.

A cet effet, la commission se fera représenter le congé délivré aux militaires, ainsi que toutes les pièces constatant leur position, et vérifiera avec le plus grand soin si ces hommes se trouvent bien réellement dans un des cas d'exemption prévus par l'article 15 de la loi du 21 mars 1832, ou s'ils sont les soutiens indispensables de leurs familles.

Les hommes que la commission aura désignés comme appartenant à l'une ou à l'autre de ces deux catégories, seront également être rayés des contrôles de leur corps et inscrits sur ceux de la réserve.

Les autres seront assimilés aux semestriers ordinaires et resteront, comme ceux-ci, dans leurs foyers, jusqu'à l'expiration de leurs congés.

Les commandants des dépôts de recrutement

adresseront directement au ministre, le 1^{er} février prochain, au plus tard, un état indiquant, par catégorie et par classe, le nombre des hommes passés dans la réserve.

On lit dans la Patrie :

« On nous annonce que dans quelques centres manufacturiers s'est manifesté une certaine agitation, provoquée par des détails inexacts à l'occasion du traité de projet de commerce entre la France et l'Angleterre.

« Nous sommes convaincu que la connaissance des bases vraies de cette convention suffira pour faire disparaître cette agitation qui, dès aujourd'hui, sans pouvoir amener aucun bien, tend à créer un malaise momentané dont les classes ouvrières seraient les premières à souffrir.

« Nous croyons savoir que les prohibitions dont la levée a été annoncée par l'empereur, ne seront abolies que dans le cours de 1861, et qu'alors elles seront remplacées, à ce que l'on nous assure, par des droits protecteurs de 30 et 25 pour 100, chiffre qui doit donner aux industries sérieuses une sécurité suffisante, surtout si l'on se rappelle qu'en même temps les droits seront levés sur les laines et les cotons, fortement diminués sur la houille, et que les frais de transport seront également abaissés sur les voies de fer.

« Quand le traité qui est en négociation pourra être connu du public, il sera la démonstration évidente du soin que l'empereur apporte à tout ce qui concerne le progrès de l'industrie nationale et aussi de sa préoccupation pour tout ce qui peut abaisser au profit du consommateur français le prix des choses nécessaires à sa vie comme à son industrie.

« Les populations des centres manufacturiers ne sauraient donc se mettre trop en garde contre des exagérations et des entraînements qui ne seraient pas fondés.

« L'empereur, avant de rien conclure, a voulu, nous le savons, entendre nos principaux industriels dans les questions qui étaient spécialement

débatues, et cette enquête, faite par le souverain lui-même, est une garantie que tous les intérêts légitimes seront sauvegardés.

» DELAMARRE. »

L'Empereur, dans sa lettre au ministre d'Etat, dit le *Courrier du Havre*, s'est borné à formuler un programme, sur lequel le Conseil-d'Etat d'abord, les Chambres ensuite, auront à se prononcer. C'est dire que la discussion, une discussion calme, est ouverte dès à présent sur ces diverses mesures, plutôt indiquées que signifiées.

Non-seulement le gouvernement impérial est disposé à laisser se produire les prétentions protectionnistes et même prohibitionnistes, mais il est même allé au devant de ces manifestations pacifiques en invitant les principales industries à envoyer des délégués à Paris qui seront entendus par les ministres compétents, par les commissions du Conseil-d'Etat et au besoin par l'Empereur en personne.

E. MOUTTET.

Nous l'avons déjà dit, l'Empereur attache la plus grande importance à faire lui-même l'enquête qu'il a jugée nécessaire pour fixer les tarifs protecteurs destinés à remplacer le régime de la prohibition.

Indépendamment des lumières que lui apportent tous les membres du cabinet, et plus spécialement M. le ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, Sa Majesté se propose d'entendre successivement les principaux représentants de toutes les industries. Déjà a été mandé M. Schneider, vice-président du Corps législatif, directeur de l'établissement du Creusot.

Ce noble exemple, donné par le souverain, doit inspirer la plus grande confiance à tous les légitimes intérêts.

(Pays.)

CH. BOUSQUET.

L'*Echo du Nord* constate, d'après le passage d'une lettre qu'il reçoit de Londres, que l'en-

thousiasme des journaux anglais n'a pas été aussi unanime qu'on pourrait le croire.

Voici ce que lui écrit son correspondant :

« Tout en accueillant avec sympathie la lettre impériale, notre presse ne se fait point illusion sur le caractère et sur les conséquences de la lutte nouvelle qui va s'engager. Les manufacturiers français, revenus d'un premier étonnement, travailleront à arriver à fournir aux divers marchés dans les mêmes conditions que les manufacturiers anglais. Et peut-être verrons-nous, dans un temps donné, un rival sérieux et même un vainqueur.

« C'est dans cette précision, sans doute, que certains journaux, pris par surprise, laissent percer quelque chose comme un sentiment de dépit. Si le *Globe* et le *Times* s'exécutent de bonne grâce, tout en ne se faisant point illusion sur la portée vraie du projet impérial, ces feuilles, dites conservatrices, atténuent ou croient atténuent le coup indirect porté aux manufacturiers anglais en constatant que le gouvernement français reste bien loin du libre-échange. »

ALEX. LELEUX.

On assure que l'Empereur a terminé hier l'enquête qu'il avait ouverte relativement aux questions agricoles, industrielles, commerciales et de grands travaux publics, exposées dans la lettre de Sa Majesté à M. le ministre d'Etat, (Pays).

CHARLES BOUSQUET.

Avis vient d'être donné à MM. les commandants de gendarmerie de porter à la connaissance des militaires qu'elle concerne la circulaire ministérielle relative au passage dans la réserve des soldats actuellement en congé. On va réunir immédiatement les titres de congé avec toutes les pièces constatant la position des soutiens de famille ou dispensés du service, de tous ceux de ces militaires qui peuvent se trouver dans l'un ou l'autre de ces deux cas, ainsi que les titres et pièces des autres, afin que la commission puisse aussi vérifier leur position.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 21 JANVIER 1860.

— N° 15. —

UN CONSPIRATEUR (*)

Par RIDDERSTAD.

Pour faire suite au *Traban*.

X

Reuterholm approche du but. (Suite).

« L'ingratitude, Altesse, est tout près de vous..., poursuivit Reuterholm; soyez sur vos gardes.

— Mon Dieu, que dis-tu? Tu as raison, c'est de l'ingratitude..

— Si Votre Altesse ne se venge pas en temps utile, elle empêchera elle-même l'accomplissement de son destin.

— Tu ne sais pas... »

Le duc s'interrompit et détourna la tête avec embarras.

* (Reproduction interdite.)

« Altesse, je sais tout. Ne me montrez-vous pas votre âme à découvert? Il n'y a qu'une seule et même clef pour nos deux cœurs. Quand l'un est ouvert, l'autre s'ouvre aussi. Je souffre de vos souffrances. Ce que vous éprouvez, le l'éprouve. Ecoutez-moi, Altesse.

— Parle!

— Je parle d'ingratitude, de trahison. Malheur à nous, Altesse, si nous n'écrasons à temps ceux qui osent s'élever contre nous avec d'insultantes railleries. Votre chute, c'est la mienne; la mienne, c'est la vôtre. Un vent empoisonné souffle de Naples. Feldmans n'oublie pas la Suède. »

Au nom de Feldmans, le duc tressaillit. S'il l'avait craint, s'il l'avait éloigné il y a quelque temps, il le haïssait aujourd'hui comme un obstacle insurmontable entre lui et mademoiselle Rudenskold.

« Feldmans, oui, j'entends! Même à l'autre bout de l'Europe, il est pour nous un obstacle: n'y a-t-il donc pas un coin de la terre où s'éteint son influence, où je ne le rencontrerais plus sur mon chemin?

— Pardon, Altesse; oh! il en est un...

— Par le ciel, nomme-le-moi et je l'y exile.

— Vous le jurez?

— Je le jure par tout ce que je connais de sacré.

— La tombe, Altesse! »

Le duc laissa échapper un mouvement de surprise.

Reuterholm voulut mettre à profit l'impression profonde que produisaient ses paroles.

« Altesse, poursuivit-il, je puis prouver que tous les soupçons que nous avons conçus depuis longtemps contre Feldmans étaient bien fondés.

— Tu en as les preuves? s'écria le duc, dont

le cœur venait de s'ouvrir à une pensée cruelle.

— Altesse, j'ai reçu aujourd'hui des nouvelles de Hambourg.

— De Bregard?

— Il renvoie plusieurs lettres adressées de Stockholm à Feldmans, et qui prouvent jusqu'à l'évidence des desseins criminels contre l'ordre de choses existant.

— Tu les as? Elles sont entre tes mains?

— Ce n'est pas tout: j'ai reçu aussi une lettre de Rome. »

Le duc fut saisi d'un sentiment d'admiration pour la vigilance de son favori.

« De Rome? répéta-t-il. Oh! Reuterholm, tu veilles tandis que je rêve. De Rome, dis-tu?

— Piranesi est un fidèle serviteur, Altesse.

Il faut que nous le récompensions. Lui aussi confirme les coupables intentions de Feldmans.

— Parviendrons-nous enfin à nous saisir de ce dernier? Ah! Reuterholm, si une fois j'ai la main sur son épaule, alors...

— J'ai des nouvelles encore plus graves.

— Voyons, dit le prince de plus en plus impatient.

— De Naples.

— Que l'écrit-on?

— On m'envoie tout un paquet de copies, entre autres le plan révolutionnaire de Feldmans.

— Une simple copie? C'est une preuve insuffisante.

— Feldmans a envoyé l'original à Saint-Petersbourg.

— Tu m'effrayes!... L'impératrice.

— Favorise le parti gustavien, et les documents devaient lui être remis par un abbé d'Héral et un M. Vignès.

— Quelle audace!... Et ce plan...?

— Votre Altesse en recevra la copie.

— Mais si l'impératrice en a déjà l'original entre les mains et si elle l'approuve?

— Eh bien...

— Nous avons une armée, veux-tu dire.

— Précisément.

— Et une flotte...

— Qui n'a pas oublié Heligoland...

— Tu as raison, mais...

— En tous cas, vous n'avez rien à redouter de l'impératrice, Altesse, car ce plan révolutionnaire... je l'attends par la poste.

— L'original?

— Oui, Altesse.

— Mais il est entre les mains de l'abbé d'Héral et de M. Vignès!

— C'est vrai, mais ces messieurs...

— Ont trahi Feldmans?

— Non, pas du tout; mais en se rendant à Saint-Petersbourg, ils ont été arrêtés tous les deux à Dusseldorf!

— Je respire. Et le document original?

— Je le répète, je le recevrai ces jours-ci, peut-être même ce soir.

— Alors, n'hésitons plus un seul instant.

Point de grâce, Reuterholm; que Feldmans soit sur ses gardes. Il a lui-même attiré le châtiement sur sa tête; qu'il en soit frappé impitoyablement. Je n'aurai pas la coupable faiblesse de fermer les yeux sur ses complots... Non, il faut que nous exécutions rigoureusement la loi, entendez-vous, Reuterholm? Pas de faiblesse... Justice et sévérité... Voilà mon devoir.

— Mais il n'est pas seul, Altesse; il a plusieurs complices en Suède.

— Qu'on les mette en prison, qu'on les y jette tous! On ne s'est que trop longtemps joué de moi; il est grand temps de montrer que je